Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260609-87_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du lundi 8 juin 2026

Service référent : Direction des Ressources Humaines

Objet : Ressources humaines – Modification du tableau des emplois – Création de deux postes au Palais des congrès

L'An deux mil vingt-six, le 8 juin à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 02 juin 2026, s'est réuni à la Maison des Associations en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LE ROUX, Maire.

Présents : M. Patrick LE ROUX, Maire, M. Gildas QUENDO, Mme Christine POUILLET, M. Serge BROSOLO, Mme Annick DELAUNAY, M. Jean-Michel BELZ, Mme Corinne GONTARD, M. Hugues VANNIER, Adjoint au Maire, Mme Pascale SALINAS, M. Nicolas LECOMTE, Mme BARGAIN Marie-Céline, M. Gérard MAISNIER, M. Alexis LIGEOUR, Conseillers délégués, Mme Nicole KIRSCHGESSNER, Mme Eugénie CORITON, M. Alain MOREAU, Mme Viviane AUDIC, Mme Arlette ROSSIGNOL, Mme Martine LE BERRE, M. Alain BENSOUSSAN, Mme Anne CLARISSE TURI, Mme Marie-Hélène BERTRAND, Mme LEMOULINIER Sophie, Mme Sophie LAPLANCHE Conseillers municipaux.

Absents : M. Pierre-Yves ROSTREN

Représentés : Mme Alizée POUILLET représentée par M. Gildas QUENDO, M. Jean-Pierre BOUTAUD représenté par M. Alexis LIGEOUR,

Secrétaire de séance : Mme Pascale SALINAS

Conseillers en exercice : 27
Présents : 24
Votants : 26

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260609-87_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Séance du conseil municipal du lundi 8 juin 2026
Délibération n°87/2026

Service référent : Direction des Ressources Humaines

Objet : Ressources humaines – Modification du tableau des emplois – Création de deux postes au Palais des congrès

Rapporteur : Monsieur Gildas QUENDO, 1RE Adjoint à l'administration générale, aux ressources humaines, au sport, à la sécurité et au stationnement, à la communication, à la cause animale, à l'aérodrome, aux commerces de proximité, à l'économie d'énergie,

Exposé :

Créations

La rénovation du Palais des congrès Louison Bobet sera livrée en septembre 2026. Les deux postes dont la création est proposée correspondent à la composition de la future équipe chargée d'exploiter le Palais des congrès et de développer son potentiel commercial.

Le poste d'adjoint.e au directeur/Chargé.e de développement commercial et évènementiel – bien qu'intégrant une grande polyvalence au sein d'une petite équipe - est plus spécifiquement dédié au développement commercial de la structure et au pilotage des projets évènementiels.

Le poste d'assistant.e administratif.ve chargé.e de l'accueil et suivi évènementiel est orienté vers la gestion administrative du site, à l'accueil client ainsi qu'à la planification des différents évènements.

Afin d'assurer la continuité de service du Palais des congrès, les deux fiches de poste rappellent l'importance pour chaque futur.e titulaire de pouvoir faire preuve de polyvalence et de répondre à des besoins ponctuels sortant du périmètre strict de chaque fiche de poste.

Avis du Comité social territorial : Lors de sa séance en date du 27 mai 2026, les membres du CST ont émis un avis favorable ;

Avis de la commission municipale : Lors de sa séance en date du 1er juin 2026, les membres de la Commission Administration générale – Communication - Sport ont émis un avis favorable ;

Adoption :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la fonction publique,
Vu le projet de modification du tableau des emplois,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **25 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (Mme LE BERRE)**

APPROUVE la modification du tableau des emplois,

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260609-87_2026-DE

DIT que la présente délibération sera transmise pour exécution au Service Ressources humaines de la Ville ;

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de légalité.

A Quiberon, le 09 juin 2026

Le Maire



Patrick Le Roux

R. A. A. : 2026
Classification actes : FONCTION PUBLIQUE _ 4.4 _Autres catégories
Publié le 10 juin 2026

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260609-87_2026-DE